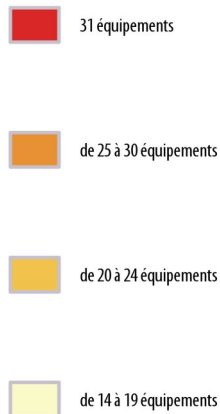


BASSINS DE VIE

Nombre de type d'équipements de la gamme intermédiaire disponibles au sein du bassin de vie

(Bassins de vie 2012, Base Permanente des Équipements 2010)



Définition

Selon la définition de l'Insee, « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. »

Le but de la réalisation de ce zonage est de déterminer, ou tout du moins d'avoir une approche, du contour du « territoire vécu » quotidiennement par ses habitants. La grande diversité des pratiques de déplacements et des besoins de chaque habitant permet difficilement d'obtenir un périmètre réellement représentatif circonscrivant l'entièreté des pratiques de tous les individus d'un secteur. Il s'avère donc nécessaire d'être précautionneux lors de l'utilisation d'un tel zonage pour établir un projet de territoire. Toutefois, il permet d'appréhender sur quel secteur géographique s'organise une grande partie du quotidien des habitants.

Bassins de vie concernant les Ardennes

Le département est couvert par les bassins de vie de Carignan, Charleville-Mézières, Fumay, Givet, Hirson, Monthermé, Nouzonville, Reims, Rethel, Revin, Rocroi, Sainte-Ménéhould, Sedan, Stenay, Vouziers et Vigne-aux-Bois.

Le bassin de vie totalement ardennais disposant de la plus grande diversité d'équipements est le bassin de vie de Charleville-Mézières. On observe qu'une large partie des communes de la Thiérache, par sa proximité avec le département de l'Aisne, appartiennent au bassin de vie de Hirson. Quelques communes du Rethémois, frontalières à la Marne, gravitent dans le bassin de vie de Reims et certaines communes, à l'est du département, sont dans le bassin de vie de Stenay.